

Date de dépôt: 25 février 2002

Messagerie

Rapport d'activité

pour l'année 2001 du Conseil supérieur de la magistrature à l'attention du Grand Conseil de la République et canton de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au cours de l'année 2001, le CSM s'est réuni à douze reprises, le quorum de neuf membres présents étant toujours atteint.

Activité générale :

Pendant ces douze mois, le CSM a :

- examiné le fonctionnement du Tribunal tutélaire qui dépend essentiellement de celui du Service du tuteur général. Une nette amélioration de ce service ayant été constatée, il en a été donné acte à M^{me} la présidente du Département de l'instruction publique ;
- élaboré une substantielle note relative aux problèmes de récusation et du secret professionnel et de fonction, adressée à tous les juges suppléants et assesseurs ;
- été entendu et pris position sur les projets de loi PL 8296 et PL 8297 ;
- organisé le renouvellement des membres du CSM (élection de quatre magistrats et de deux avocats au barreau conformément à l'article 2, alinéa 1, lettres c et e, LCSM) ;

- examiné le souhait du Tribunal de première instance de pouvoir disposer de deux postes supplémentaires de juges à mi-charge en lieu et place d'un juge à plein temps (en vue des élections générales de 2002) ;
- établi un avis de droit relatif à la communication des jugements du Tribunal de la jeunesse.

Contrôle de l'activité des juridictions

Deux séances du CSM, en juin et en décembre, ont été consacrées exclusivement au contrôle du fonctionnement des juridictions et des éventuels retards des magistrats. Il a été constaté que les juridictions donnaient satisfaction dans leur ensemble, sous réserve de retards ponctuels pour certains magistrats.

Suite au contrôle semestriel du mois de juin, huit magistrats ont été invités à présenter des observations sur leur activité (trois juges d'instruction, un juge à la Cour de justice, deux suppléants à la Cour de justice, un assesseur à la Chambre d'appel des baux et loyers et un juge prud'homme) :

- Un juge suppléant à la Cour de justice a demandé à être provisoirement suspendu de ses fonctions.
- L'assesseur de la Chambre d'appel des baux et loyers a donné sa démission.
- L'instruction du dossier du juge prud'homme est toujours en cours.
- Les autres magistrats visés ont été rappelés à l'ordre, sans qu'une sanction formelle soit prononcée.

Lors du contrôle semestriel de décembre, des observations quant à leurs activités ont été demandées à cinq magistrats, tous assesseurs à la Chambre d'appel des baux et loyers. L'un d'eux a d'ores et déjà annoncé qu'il ne se représenterait pas aux élections générales de 2002. L'examen des autres dossiers est encore en cours.

Ces contrôles ont amené en outre le CSM à s'interroger sur les difficultés à gérer certains cabinets de juges d'instruction. Un audit étant en cours à ce sujet, le CSM reprendra le dossier quand il aura eu connaissance du résultat des investigations de l'auditeur.

Examen des plaintes

Le CSM a ouvert 12 dossiers à la suite de plaintes diverses.

Tous ces dossiers ont fait l'objet de classements, dont un a été publié in extenso dans la FAO.

Ils ont concerné :

- Trois juges de la Cour (Autorité de surveillance des OPF).
- Deux juges du Tribunal de première instance.
- Un magistrat du Parquet.
- Deux magistrats de l'Instruction.
- Un juge du Tribunal tutélaire.
- Un juge du Tribunal de la jeunesse.
- Une plainte concernait le Parquet en général.
- Une autre le Tribunal de première instance.
- Une troisième la Cour de justice.

Deux dossiers ont été ouverts d'office à l'encontre de deux juges prud'hommes qui ont été rappelés à l'ordre, sans qu'une sanction soit prise.

Levée de secret de fonction :

Le CSM a été saisi de trois demandes de levée de secret de fonction. Deux, concernant respectivement un juge d'instruction et le procureur général, ont été rejetées. La troisième, concernant un juge d'instruction, a été prononcée.